

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser-
au
Monitr-
belgOriginal déposé le
22 MAI 2026
au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division NamurN° d'entreprise : **0410 329 794****Nom**(en entier) : **Evêché de Namur**(en abrégé) : **EN**Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue de l'Evêché n°1, 5000 Namur, Belgique****Objet de l'acte : Cessations, nominations**

Extrait du PV de l'Assemblée Générale du 6 mars 2026 de l'ASBL Evêché de Namur

Le 6 mars 2026, à 5000 Namur, rue de l'Evêché n°1, se réunit l'Assemblée Générale de l'ASBL Evêché de Namur, dont le siège est établi rue de l'Evêché n°1 à 5000 Namur ;

...

1. Perte de la qualité de membre de Monseigneur Pierre Warin

En application de l'article 5, §1er, 2° des statuts, Monseigneur Pierre Warin, précédemment évêque titulaire du diocèse de Namur, était membre de l'Assemblée Générale de l'ASBL Evêché de Namur en vertu de sa qualité d'évêque titulaire.

Conformément à l'article 6 des statuts, est réputé démissionnaire le membre effectif qui ne remplit plus les conditions d'admission. Monseigneur Pierre Warin n'étant plus évêque titulaire du diocèse de Namur, il perd de plein droit et simultanément sa qualité de membre effectif de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte de cette démission de fait et l'approuve à l'unanimité.

2. Admission de plein droit de Monseigneur Fabien Lejeusne en qualité de membre et nomination en qualité d'administrateur

En application de l'article 5, §1er, 2° des statuts, l'évêque titulaire de Namur et les membres du conseil épiscopal sont membres de l'Assemblée Générale en vertu de leur qualité.

Monseigneur Fabien Lejeusne ayant été nommé puis ordonné évêque du diocèse de Namur le 7 décembre 2025, il acquiert de plein droit la qualité de membre effectif de l'Assemblée Générale de l'ASBL Evêché de Namur.

En application de l'article 15 des statuts, l'évêque titulaire est de droit membre de l'organe d'administration. Monseigneur Fabien Lejeusne est donc de droit administrateur de l'ASBL Evêché de Namur.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de plein droit de Monseigneur Fabien Lejeusne comme membre de l'Assemblée Générale et administrateur au sein de l'organe d'administration de l'association, approuvée à l'unanimité.

3. Démission de l'abbé Juan Carlos Conde Cid de sa fonction d'administrateur

L'abbé Juan Carlos Conde Cid a adressé sa démission le 6 mars 2026 par écrit au président de l'organe d'administration, conformément à l'article 16 des statuts.

La démission de l'abbé Juan Carlos Conde Cid de sa qualité d'administrateur de l'ASBL Evêché de Namur est approuvée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale le remercie pour son engagement au sein de l'organe d'administration.

Fait à Namur le 6 mars 2026 en 3 exemplaires originaux, un pour l'association à conserver en son siège social, et deux pour le greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Joël ROCHETTE, administrateur-président

Isabelle MAISSIN, administratrice.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2026 - Annexes du Moniteur belge